

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6578
2 août 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 31 JUILLET 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE

Conformément à l'Article 32 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur
de demander par la présente l'autorisation de participer, sans droit de vote,
au débat du Conseil de sécurité sur la question de Chypre, et je souhaiterais
prendre la parole le premier.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zénon ROSSIDES

